

10 Faits divers & Justice

Cambriolage au tribunal de Makokou

Soixante-quinze pointes d'ivoire emportées par les malfrats

V M

Makokou/Gabon

POUR la deuxième fois en moins d'un an, le tribunal de première instance de Makokou est victime d'un cambriolage. La première fois, c'était en avril 2017. Les visiteurs indésirables avaient choisi le week-end pour opérer nuitamment. Pour s'introduire au sein de cette juridiction, ils avaient défoncé la porte centrale de l'édifice. On ne change pas un mode opératoire qui marche, serait-on tenté de dire. Car les malfrats ont encore choisi, comme la première fois, la même période et la même technique. En re-

vanche, tout dernièrement, ce n'est pas le bureau du greffier en chef qui les a intéressés, mais la salle des scellés.

Chose curieuse cependant, aucun signe d'effraction constaté sur la grille donnant au compartiment où se trouve la salle des scellés, ainsi que le laissera entendre un magistrat.

C'est le greffier en chef, ayant décidé de faire un tour à son bureau dans la journée, le lendemain, a été mis devant le fait accompli.

A ce qu'il semble, ce cambriolage a rapporté gros à ses auteurs. En effet, on déplore la disparition de soixante-quinze pointes d'ivoire qui étaient mises sous scellés, parce que constituant des pièces à



Photo : D.R.

À quand le renforcement des mesures de sécurité au tribunal de Makokou?

conviction. « Les voleurs se sont uniquement intéressés aux pointes d'ivoire. Toute chose qui prouve qu'ils sa-

vaient bien ce qu'ils venaient chercher ici au tribunal, et ils s'étaient bien préparés pour réussir leur

coup», commente un greffier en service au parquet. **LES GENDARMES PIS-TENT LES VOLEURS.**

Pour mémoire, lors du cambriolage d'avril 2017, ses auteurs avaient emporté la somme de 1 million de francs, après avoir cassé le coffre-fort dans le bureau du greffier en chef. Pour garnir leur butin, ils avaient également subtilisé quelques pointes d'ivoire qui se trouvaient dans ledit bureau, ainsi que des fusils de chasse. L'enquête ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ce nouveau cambriolage a été confiée à l'antenne provinciale de la Direction générale des recherches (DGR). Les agents de cette unité de la gendarmerie nationale se sont immédiatement mis au travail pour retrouver les voleurs et leur précieux butin.

Cambriolage dans les tribunaux

Le ver est-il dans le fruit ?

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Après les cambriolages enregistrés dans les tribunaux de première instance d'Oyem et de Makokou, aucune décision, curieusement, n'a encore été prise pour sécuriser ces lieux. La facilité avec laquelle ces casses ont été commises laisse penser qu'il existerait des complices au sein des administrations judiciaires victimes. Le ministère de la Justice devrait peut-être prendre à bras-le-corps ce dossier.

S'IL existe un lieu qui ne devrait pas être à la portée des braqueurs et autres cambrioleurs, fussent-ils des bandits de grand chemin, c'est bien les locaux du tribunal. C'est le dernier endroit, en tout cas, auquel devraient s'attaquer les gangsters, pour la simple et bonne raison que c'est le

lieu de travail des magistrats en charge de les juger. Et que la seule idée de s'y attaquer est tout simplement suicidaire.

Pourtant, les tribunaux de première instance de certaines localités (comme Oyem et Makokou) sont devenus des cibles privilégiées des hors-la-loi. Le phénomène est d'autant plus inquiétant que ces malfrats, à chacun de leurs passages, emportent avec eux des pièces placées sous scellés.

Il est que le dispositif sécuritaire des locaux abritant les tribunaux devrait, en principe, être constitué par les éléments de la sécurité pénitentiaire. Il s'agit de paramilitaires entraînés au maniement des armes. Mais, excepté le tribunal de première instance de Libreville où l'on note une présence permanente des matons, les administrations judiciaires de l'arrière-pays semblent dépourvues d'effectifs de



Photo : D.R./L'Union

Le tribunal d'Oyem a été cambriolé à trois reprises!

surveillance.

En effet, les éléments de la sécurité pénitentiaire sont surtout déployés à l'intérieur du pays dans le cadre de leur mission première. A savoir assurer le maintien d'ordre au sein des différentes maisons d'arrêt. Et pour pallier cette carence en personnels de surveillance de leurs bâtiments, certains tribunaux recourent le plus souvent à

des veilleurs de nuit.

SANS ÊTRE INQUIÉTÉS • Rien, il faut le reconnaître, de bien consistant pour dissuader les bandits. Sauf qu'à l'allure où s'enchaînent ces cambriolages – notamment à Oyem où trois casses ont déjà été perpétrées, la dernière en date ayant été commise en février 2017 –, on est en droit de se demander si le ver n'est pas tout simple-

ment dans le fruit ? Sinon, comment comprendre que ces institutions soient attaquées plus d'une fois, sans que des dispositions idoines ne soient prises pour parer à d'autres attaques éventuelles ?

On a encore le souvenir des faits survenus dans le passé à Oyem, où des cambrioleurs s'en étaient directement pris à la pièce des scellés, emportant des dossiers compromettants, tout en laissant derrière eux plusieurs pointes d'ivoire. Comment ne pas penser que le plan avait été très bien préparé par des personnes qui connaissent parfaitement le contenu desdits documents à charge. Mieux, les cambrioleurs qui ont mis à profit l'absence d'éclairage sur les lieux, étaient aussi étrangement au courant que les gardiens de nuit n'étaient pas sur place. Aussi, ont-ils pu opérer sans être inquiétés. Le plus curieux est le fait

que les tribunaux de première instance d'Oyem et de Makokou sont toujours dépourvus de gardiens commis à la sécurité leurs installations. De jour comme de nuit. D'après certains renseignements, le chef du parquet d'Oyem aurait déjà interpellé la hiérarchie à cet effet. Mais cette démarche semble infructueuse à ce jour.

Au lendemain d'un nouveau cambriolage au tribunal de Makokou, il serait peut-être temps que le ministère de la Justice règle véritablement cette question.

Comme les textes le prévoient, le Garde des Sceaux devrait procéder au déploiement des éléments de la sécurité pénitentiaire dans les tribunaux de l'arrière-pays. Toute chose qui permettra de redorer l'image de ces "Maisons du droit", où les criminels veulent désormais faire régner la terreur.

Accident de la circulation, hier au carrefour Ancienne-Sobraga

Plus de peur que de mal

A.N.

Libreville/Gabon

ON a frôlé le pire hier sur l'avenue Lubin Martial Ntoutoume Obame. Et pour cause ! Un taxi-bus, immatriculé CV 051 AA, en provenance de l'UOB, a effectué une sortie de route au niveau du carrefour Ancienne-Sobraga. Emporté par son élan, le véhicule fou, qui avait à son bord plusieurs passagers, a fini sa course dans un kiosque à journaux. Selon des témoins, le conducteur aurait perdu le contrôle de l'automobile



Photo : Adjia Ntoutoume

Le taxi-bus, le nez dans le kiosque à journaux.



Photo : Adjia Ntoutoume

Le vendeur El Hadji, encore sous le choc.

qui, en réalité, est un véritable cercueil roulant, parce que présentant des défaillances de toutes sortes, mécaniques notamment.

Si le propriétaire du kiosque est sorti indemne de cet accident, c'est tout simplement parce qu'il était assis hors de la trajectoire du véhicule fou, en revanche plusieurs de ses effets, la devanture du bâtiment, les journaux et autres articles, ont été endommagés.

S'agissant des occupants du taxi-bus, on déplore deux blessés légers, le chauffeur et une dame.